

Rapport annuel 2021

1 Table des matières

1	Table des matières	1
2	Avant-propos du Président	3
3	Résumé	4
3.1	Les résultats en bref	4
3.2	Activités	4
3.3	Mutations au sein du Conseil de fondation	4
3.3.1	Représentants de l'employeur	4
3.3.2	Représentants du personnel	4
4	Comptes annuels	5
4.1	Bilan	5
4.1.1	Actifs	5
4.1.2	Passifs	6
4.2	Compte d'exploitation	7
5	Annexe	9
5.1	Bases et organisation	9
5.1.1	Forme juridique et but	9
5.1.2	Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie	9
5.1.3	Indications des actes et des règlements	9
5.1.4	Organe de gestion/droit de signature	10
5.1.4.1	Conseil de fondation	10
5.1.4.1.1	Représentants de l'employeur	10
5.1.4.1.2	Représentants du personnel	10
5.1.4.2	Commission de placement	10
5.1.4.3	Gérance	10
5.1.4.4	Expert en prévoyance professionnelle	10
5.1.4.5	Organe de révision	10
5.1.4.6	Autorité de surveillance	10
5.1.5	Employeurs affiliés	11
5.2	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	12
5.2.1	Assurés actifs	12
5.2.2	Bénéficiaires de rentes	13
5.2.3	Nature de l'application du but	14
5.2.4	Explications des plans de prévoyance	14
5.2.5	Financement, méthode de financement	15
5.3	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	21
5.3.1	Confirmation de la présentation des comptes	21
5.3.2	Principes comptables et d'évaluation	21
5.3.3	Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes	22
5.4	Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	22
5.4.1	Nature de la couverture des risques, réassurances	22
5.4.2	Evolution et rémunération du capital de prévoyance	23
5.4.2.1	Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.4.2.2	Evolution des taux d'intérêts	25
5.4.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	25
5.4.4	Evolution du capital de prévoyance des retraités	25
5.4.5	Résultat du dernier rapport actuariel	25
5.4.6	Bases techniques	26
5.4.7	Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2	27
5.5	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	28
5.5.1	Organisation de l'activité de placement, règlement de placement	28
5.5.2	Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs	28
5.5.3	Structure des placements selon OPP 2/le règlement de placement	29
5.5.4	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	31
5.5.5	Opérations à terme sur devises / engagements de capital ouverts	31
5.5.6	Explications relatives à certains éléments du résultat net des placements	31
5.5.6.1	Rendement total des placements	31

5.5.6.2	Produits des titres	32
5.5.6.3	Bénéfice sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement	32
5.5.6.4	Pertes sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement	33
5.5.6.5	Frais de gestion de la fortune	33
5.5.6.6	Ratio de frais TER	33
5.5.6.7	Taux de transparence en matière de frais	33
5.5.6.8	Placements collectifs non transparents	34
5.5.6.9	Résultat net sur les placements immobiliers	35
5.5.6.9.1	Détails relatifs aux parts de propriétés immobilières	35
5.5.7	Explications relatives aux placements auprès de l'employeur et aux réserves de contributions de l'employeur	36
5.5.7.1	Placements auprès de l'employeur	36
5.5.7.2	Réserves de contributions de l'employeur	37
5.6	Explications relatives à d'autres postes du bilan	37
5.6.1	Créances	37
5.6.2	Immeubles	37
5.6.3	Dettes	38
5.6.4	Compte de régularisation passif	38
5.6.5	Fonds libres	38
5.7	Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation	39
5.7.1	Frais d'administration	39
5.8	Demandes de l'autorité de surveillance	39
5.9	Autres informations relatives à la situation financière	39
5.10	Faits marquants après la clôture des comptes	39
5.11	Rapports relatifs au contrôle	40
5.11.1	Organe de révision	40
5.11.2	Rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle	42
5.12	Statistiques	43
5.12.1	Evolution de l'effectif des assurés/bénéficiaires de rentes	43
5.12.1.1	Structure d'âge des assurés actifs	44
5.12.2	Evolution du bilan	45
5.12.3	Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926	46
5.12.4	Versements anticipés pour la propriété du logement	47

2 Avant-propos du Président

Chers assurés,

René Mischler, notre gérant, nous a offert pour son départ un beau cadeau : un excellent bilan annuel avec une rémunération des capitaux d'épargne à 8%, une rente complémentaire et un taux de couverture élevé de 125.1% ! René peut ainsi se retirer à l'apogée de sa carrière, pour une retraite bien méritée. René s'est engagé pendant 44 ans pour Galenica, dont 29 ans pour la caisse de pension. Sa fidélité autant que ses performances sont impressionnantes et méritent le plus grand respect ainsi que la plus grande gratitude ! A partir du milieu de l'année, René pourra profiter, en tant que retraité, de ce qu'il a mis en place et géré pendant de nombreuses années, une caisse de pension Galenica saine et forte. René, au nom de tous les assurés et retraités de Galenica Caisse de pension, un grand merci pour tout ce que tu as fait pour nous. Nous te souhaitons beaucoup de bonheur, de santé et d'épanouissement dans la prochaine étape de ta vie.

Nous sommes heureux d'avoir trouvé en Daniele Maspero un successeur expérimenté à René et lui souhaitons d'ores et déjà la bienvenue. Daniele, nous te souhaitons un bon départ, beaucoup de plaisir et de succès au sein de Galenica Caisse de pension, bienvenue dans le team Galenica !

Malgré la persistance de la pandémie de coronavirus, 2021 a été une année exceptionnellement fructueuse pour la caisse de pension Galenica. Le rendement élevé de 11.75% nous a permis d'accorder un taux d'intérêt élevé de 8% et une rente complémentaire, tout en augmentant le taux de couverture de 117.2% à 125.1%. Les réserves de fluctuation de valeur élevées de 25.1%, soit environ CHF 240 millions, montrent à quel point la Caisse de pension Galenica est saine et solide. Les terribles événements du début de l'année 2022, avec la guerre en Ukraine, nous rappellent toutefois avec force l'importance des réserves financières et la rapidité avec laquelle elles peuvent fondre dans la tourmente des crises politiques et économiques.

Nous avons également posé en 2021 les jalons d'un avenir durable et prospère pour la caisse de pension Galenica. Avec la réduction progressive des taux de conversion à partir de 2022, la redistribution des actifs vers les bénéficiaires de rentes sera nettement réduite. Les réductions de rentes qui en résulteront seront compensées en grande partie par l'augmentation des cotisations d'épargne et notamment par la rémunération élevée des capitaux d'épargne en 2021. Le Conseil de fondation a pris les décisions nécessaires pour garantir, également pour l'avenir, l'équilibre financier de notre caisse de pension.

Je remercie chaleureusement le Conseil de fondation, notre expert Jean-Marc Wanner et tous les collaborateurs de la gérance pour leur agréable collaboration et leur grand soutien au cours de l'année écoulée !

Je vous souhaite à tous, et bien sûr à notre caisse de pension, une excellente année 2022 !

Berne, mars 2022



Felix Burkhard
Président du Conseil de fondation

3 Résumé

3.1 Les résultats en bref

Excédent des produits en chiffres ronds avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 83'479'000.00 (année précédente excédent des produits: CHF 19'665'000.00).

Le degré de couverture est calculé selon les dispositions légales de l'art. 44, al. 1 OPP 2. Cette formule s'applique à toutes les institutions de prévoyance.

Elle est la suivante:

Total des actifs comptabilisés à la valeur du marché, moins les dettes,
le compte de régularisation passif et les réserves de l'employeur x 100

Capital de prévoyance nécessaire aux opérations d'assurance

Il en résulte un degré de couverture de **125,1%** (année précédente: 117,2%).

Rendement global des placements: **11,75%** (année précédente: 3,26%).

La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 239'837'901.40 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 156'359'229.62), soit CHF 8'383'098.60 en dessous de la valeur cible de CHF 248'221'000.00 (26,0% des engagements).

3.2 Activités

Le Conseil de fondation s'est réuni deux fois au cours de l'exercice sous revue. La commission de placement s'est réunie quatre fois. Les grands thèmes suivants ont été abordés:

- Approbation du rapport annuel et des comptes annuels 2020
- Exercice des droits de vote aux assemblées générales en Suisse selon le règlement
- Réorganisation du secteur Actions suisses (plus aucun placement direct dans des titres individuels) et Actions étrangères
- Réalisation d'un contrôle de durabilité des placements
- Approbation des adaptations réglementaires au 1.1.2022
- Décision portant sur l'adaptation des taux de conversion et taux de cotisation au 1.1.2022

3.3 Mutations au sein du Conseil de fondation

3.3.1 Représentants de l'employeur

Pour remplacer Fritz Hirsbruner qui a quitté ses fonctions au cours de l'année sous revue, le Conseil de fondation a élu Thomas Szuran, responsable Products & Brands.

3.3.2 Représentants du personnel

Pour remplacer Giuseppe Marino, qui a quitté ses fonctions au cours de l'année sous revue, les assurés de Coop Vitality ont élu Maria Dubacher-von Rotz.

4 Comptes annuels

4.1 Bilan

4.1.1 Actifs

	Détails page	2021 CHF		2020 CHF	
Placements					
<u>Liquidités et créances</u>					
Liquidités et créances sur le marché monétaire		39'364'796.19		17'425'026.71	
Créances	37	1'610'850.86		1'938'501.40	
Total liquidités et créances		40'975'647.05	3.35%	19'363'528.11	1.80%
<u>Obligations</u>					
Obligations en CHF		24'519'400.00		24'530'750.00	
Parts de fondations/fonds de placements		172'625'181.20		155'988'734.05	
Total obligations		197'144'581.20	16.09%	180'519'484.05	16.79%
<u>Hypothèques</u>					
Hypothèques		180'000.00		180'000.00	
Parts de fondations/fonds de placements		8'729'651.29		8'564'893.64	
Total hypothèques		8'909'651.29	0.73%	8'744'893.64	0.81%
<u>Actions</u>					
Actions suisses		5'650'204.00		127'841'245.80	
Actions étrangères		0.00		24'357'573.52	
Parts de fondations/fonds de placements		552'228'981.71		319'071'701.96	
Total actions		557'879'185.71	45.54%	471'270'521.28	43.84%
<u>Infrastructure</u>					
		23'447'950.44	1.91%	15'519'290.81	1.44%
<u>Placements alternatifs</u>					
Hedge funds		0.00		5'797'125.85	
Commodities/matières premières		0.00		1'884'708.50	
Insurance Linked Securities		11'312'166.88		19'122'123.23	
Private Equity		19'365'630.39		15'517'705.55	
Autres placements alternatifs		52'147'897.84		32'324'375.59	
Total placements alternatifs		82'825'695.11	6.76%	74'646'038.72	6.94%
<u>Immeubles</u>					
Immeubles/parts de propriétés immobilières	37	18'542'000.00		46'307'000.00	
Actions immobilières		29'967'629.05		24'858'440.20	
Parts de fondations/fonds de placements		228'142'312.51		185'679'775.43	
Total immeubles		276'651'941.56	22.59%	256'845'215.63	23.89%
<u>Placements auprès de l'employeur</u>					
Actions Galenica SA	36	0.00		11'529'426.00	
Compte courant Galenica Finanz SA	36	36'878'761.23		36'105'703.41	
Total placements auprès de l'employeur		36'878'761.23	3.01%	47'635'129.41	4.43%
Total placements		1'224'713'413.59		1'074'544'101.65	
<u>Compte de régularisation actif</u>					
		199'223.00	0.02%	387'364.00	0.04%
Total actifs		1'224'912'636.59		1'074'931'465.65	

4.1.2 Passifs

		2021		2020	
	38	CHF		CHF	
<u>Dettes</u>					
Prestations de libre passage et rentes		28'337'934.59		8'087'005.18	
Banques / assurances		253'632.45		244'949.10	
Autres dettes		29'595.15		39'034.95	
Total dettes		28'621'162.19	2.34%	8'370'989.23	0.78%
<u>Compte de régularisation passif</u>	38	1'773'110.10	0.14%	192'704.55	0.02%
<u>Réserve de contributions de l'employeur</u>	37	0.00	0.00%	0.00	0.00%
<u>Provisions non techniques</u>		0.00		1'820'000.00	
<u>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</u>					
Capital de prévoyance assurés actifs	23	571'452'087.60		538'128'056.50	
Capital de prévoyance retraités	25	314'108'519.05		295'461'485.75	
Provisions techniques	26	69'135'000.00		74'599'000.00	
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		954'695'606.65	77.94%	908'188'542.25	84.49%
<u>Réserve de fluctuation de valeurs</u>	28	239'822'757.65	19.58%	156'359'229.62	14.55%
<u>Capital de la fondation, fonds libres/découvert</u>	38				
Situation en début de période		0.00		0.00	
Excédent des charges/produits		0.00		0.00	
		0.00	0.00%	0.00	0.00%
Total passifs		1'224'912'636.59		1'074'931'465.65	

4.2 Compte d'exploitation

	2021	2020
	CHF	CHF
<u>Cotisations ordinaires, autres cotisations et apports</u>		
Cotisations des assurés	17'755'695.60	17'164'323.20
Cotisations de l'employeur	28'005'610.10	27'133'202.90
Primes uniques	5'635'266.45	6'114'927.65
Cotisations supplémentaires	0.00	0.00
Apports dans la réserve de contributions de l'employeur	0.00	16.75
Prélèvements sur la réserve de contributions de l'employeur	0.00	-46'685.95
Apports fonds de garantie	11'040.40	0.00
	51'407'612.55	50'365'784.55
<u>Prestations d'entrée</u>		
Apports de libre passage	34'823'786.58	34'221'472.02
Apports lors du transfert des assurés/bénéficiaires de rentes résultant de l'intégration de Galenica FP		
- Apports de libre passage des actifs	0.00	0.00
- Apports dans le capital de prévoyance invalide	0.00	0.00
- Provisions techniques	0.00	0.00
- Réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00
- Capital de prévoyance retraités	1'129'348.15	1'682'232.90
Remboursements de versements anticipés EPL/divorce	885'823.00	509'400.00
	36'838'957.73	36'413'104.92
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	88'246'570.28	86'778'889.47
<u>Prestations réglementaires</u>		
Rentes de vieillesse	-16'283'746.20	-13'944'447.75
Rentes de survivants	-1'960'307.80	-1'765'280.55
Rentes d'invalidité	-1'866'767.30	-1'835'072.90
Prestations en capital à la retraite	-13'784'539.80	-19'641'212.85
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-461'735.95	-930'147.15
Prestations en capital remariage	-15'120.00	0.00
	-34'372'217.05	-38'116'161.20
<u>Prestations de sortie</u>		
Prestations de libre passage en cas de sortie	-40'561'578.25	-33'815'958.80
Versements anticipés EPL/divorce	-2'250'917.60	-1'873'612.60
	-42'812'495.85	-35'689'571.40
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-77'184'712.90	-73'805'732.60
<u>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</u>		
Dissolution/Constitution de capitaux de prév. assurés actifs	7'470'111.80	-15'159.20
Constitution de capitaux de prévoyance retraités	-18'647'033.30	-22'416'611.05
Dissolution de provisions techniques	5'464'000.00	2'306'000.00
Intérêts sur les capitaux d'épargne	-40'794'142.90	-5'171'646.35
Dissolution de la réserve de contribution de l'employeur	0.00	46'669.20
	-46'507'064.40	-25'250'747.40

<u>Produits de prestations d'assurance</u>		
Prestations d'assurance	1'533'384.40	3'043'400.30
Parts d'excédents provenant d'assurances	120'228.45	117'851.80
	1'653'612.85	3'161'252.10
<u>Charges d'assurance</u>		
Primes de risque	-4'229'732.75	-4'007'481.00
Primes pour frais de gestion	-401'824.60	-380'710.75
Cotisations au fonds de garantie	-264'672.85	-244'949.10
	-4'896'230.20	-4'633'140.85
Résultat net de l'activité d'assurance	-38'687'824.37	-13'749'479.28
<u>Placements</u>		
Intérêts actifs	59'550.32	136'097.96
Produits des titres	22'780'771.99	21'112'342.16
Bénéfice sur les cours	121'864'511.11	56'969'683.87
Résultat net sur les placements immobiliers	161'229.19	5'971'822.30
Perte sur les cours	-15'014'806.80	-44'311'752.96
Frais d'administration des placements	-7'092'051.96	-5'666'222.33
Intérêts passifs	-50'004.07	-48'474.42
Intérêts sur les réserves de contributions	0.00	-182.10
Résultat net des placements	122'709'199.78	34'163'314.48
<u>Produits divers</u>		
Produits divers	452'976.00	242'902.81
	452'976.00	242'902.81
<u>Charges diverses</u>		
Charges diverses	-400.60	-6'898.20
	-400.60	-6'898.20
<u>Frais d'administration</u>		
Frais d'administration généraux	-799'137.13	-809'484.90
Frais d'audit/d'expert	-196'038.95	-161'108.45
Frais de l'autorité de surveillance	-15'246.70	-14'584.15
	-1'010'422.78	-985'177.50
Excédent des produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	83'463'528.03	19'664'662.31
Constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	-83'463'528.03	-19'664'662.31
Excédent des produits après constitution de la réserve de fluctuation de valeurs	0.00	0.00

5 Annexe

5.1 Bases et organisation

5.1.1 Forme juridique et but

GaleniCare Fondation de prévoyance a été créée par GaleniCare SA le 12 décembre 2001. Le changement de nom à Galenica Caisse de pension a eu lieu le 16 décembre 2019 (inscription au registre du commerce).

Le but qui lui est assigné par les statuts est d'assurer le personnel des entreprises du groupe Galenica contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, au sens de la prévoyance professionnelle.

Galenica Caisse de pension est gérée selon le principe de la primauté des cotisations. Cela signifie que les cotisations des employés et des employeurs sont créditées sur un compte d'épargne individuel prévu pour chaque personne assurée.

Galenica Caisse de pension est une institution de prévoyance semi-autonome. Les risques en cas de décès et d'invalidité sont assurés auprès de la Mobilière.

5.1.2 Enregistrement selon la LPP et fonds de garantie

Galenica Caisse de pension, inscrite au registre des fondations de prévoyance du canton de Berne sous le numéro d'immatriculation BE.0801, est soumise à la surveillance de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF).

Galenica Caisse de pension est enregistrée auprès du Fonds de garantie LPP sous le numéro d'immatriculation BE801.

5.1.3 Indications des actes et des règlements

- Statuts	01.11.2019
- Règlement des obligations de prévoyance	31.12.2021
- Règlement sur l'exercice des droits de vote	01.01.2015
- Règlement d'organisation	01.01.2015
- Règlement de prévoyance	01.01.2019 avec annexe 1 du 1.1.2021
- Règlement de placement	01.04.2020
- Règlement de la liquidation partielle	01.01.2014

5.1.4 Organe de gestion/droit de signature

5.1.4.1 Conseil de fondation

Mandat jusqu'en

5.1.4.1.1 Représentants de l'employeur

- Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2022
- Marianne Ellenberger, Rüfenacht *	2022
- Frédéric Suchet, Cottens *	2022
- Thomas Szuran, Bolligen	2022
- Eric Verdon, Villars-sur-Glâne *	2022

5.1.4.1.2 Représentants du personnel

- Philippe Bucquet, Ste-Croix	2022
- Ulrich Christen, Lyss	2022
- Maria Dubacher-von Rotz, Walchwil	2022
- Sandra Medici-Tanner, Les Cullayes	2022
- Brigitte Wüthrich, Berne	2022

5.1.4.2 Commission de placement

- Felix Burkhard, Subingen (Président) *	2022
- Frédéric Suchet, Cottens *	2022
- Philippe Bucquet, Ste-Croix	2022

5.1.4.3 Gérance

- Regula Andrey, Berne *
- René Mischler, Hinterkappelen *

5.1.4.4 Expert en prévoyance professionnelle

- Aon Suisse SA, Nyon Expert exécutant: Jean-Marc Wanner	2021
---	------

5.1.4.5 Organe de révision

- T+R SA, Gümliigen Responsable du mandat: Rita Casutt, experte-comptable diplômée, experte en révision agréée	2021
---	------

5.1.4.6 Autorité de surveillance

- Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Berne

* autorisé(e) à signer (signature collective à deux)

5.1.5 Employeurs affiliés

Les assurés de la Bahnhof Apotheke Zürich AG ont été intégrés à GaleniCare SA.

- A la fin de l'année 2021, les sociétés suivantes étaient ainsi rattachées à notre Fondation:

- Alloga SA
- Bahnhof Apotheken Thun AG
- Careproduct SA ¹⁾
- Coop Vitality SA
- Coop Vitality Management SA
- curarex swiss AG
- Dauf SA
- Dr. U. Reinhard AG/Adler Apotheke ¹⁾
- Galenica SA
- GaleniCare SA
- GaleniCare Management SA
- Galenica Caisse de pension
- Galexis SA
- HCI Solutions SA
- Medifilm SA
- Mediservice SA
- Unione Farmaceutica Distribuzione SA
- Verfora SA
- Winconcept SA

¹⁾ Affiliation au 1^{er} Janvier 2021

5.2 Membres actifs et bénéficiaires de rentes

5.2.1 Assurés actifs

	2021	2020
- Alloga SA	183	197
- Bahnhof Apotheke Zürich AG ¹⁾	0	71
- Bahnhof Apotheken Thun AG	24	24
- Careproduct AG	12	0
- Coop Vitality SA	683	676
- Coop Vitality Management SA	13	13
- curarex swiss AG	5	6
- Dauf SA	12	11
- Dr. U. Reinhard AG / Adler Apotheke	29	0
- Galenica SA	423	38
- GaleniCare SA	2'923	2'910
- GaleniCare Management SA	175	266
- Galenica Caisse de pension	4	4
- Galexis SA	658	803
- HCI Solutions SA	75	157
- Medifilm SA	46	48
- Mediservice SA	94	99
- Unione Farmaceutica Distribuzione SA	90	96
- Verfora SA	141	142
- Winconcept SA	17	17
	5'607	5'578

¹⁾ Les assurés de la Bahnhof Apotheke Zürich AG ont été intégrés au cours de l'année sous revue à GaleniCare SA.

L'augmentation de 29 assurés (année précédente: 138) se présente comme suit:

Effectif au 1er janvier	5'578	5'440
Entrées	1'008	1'018
Départs	-889	-796
Départs à la retraite	-85	-79
Invalidité	-2	-1
Décès	-3	-4
Effectif au 31 décembre	5'607	5'578

5.2.2 Bénéficiaires de rentes

L'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué comme suit:

	2021	2020
- Rentes de vieillesse	737	683
- Rentes d'invalidité	93	97
- Rentes de partenaire	108	108
- Rentes pour enfants	58	49
	996	937

L'augmentation de 59 bénéficiaires de rentes (année précédente: 51) se présente comme suit:

Effectif au 1er janvier	937	886
Augmentation des rentes de vieillesse	54	47
Diminution/augmentation des rentes d'invalidité	-4	5
Diminution des rentes de partenaire	0	-2
Augmentation des rentes pour enfants	9	1
Effectif au 31 décembre	996	937

5.2.3 Nature de l'application du but

5.2.4 Explications des plans de prévoyance

Les dispositions réglementaires reposent sur le principe de primauté des cotisations. Du point de vue réglementaire, le plan de prestations est défini comme suit:

Prestations de vieillesse

Le montant de la rente de vieillesse est le produit de la conversion du capital-vieillesse et du capital complémentaire constitués par l'assuré au moment où il atteint l'âge de la retraite. Les prestations de vieillesse peuvent être touchées en tout ou partie sous forme de capital.

L'assuré peut choisir librement l'âge de départ à la retraite entre 58 et 70 ans. L'âge réglementaire de la retraite est fixé à 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes.

Prestations d'invalidité

La rente d'invalidité correspond à la rente de vieillesse réglementaire calculée selon le plan Standard, à concurrence d'un maximum de 80% du salaire assuré. Le capital complémentaire constitué est versé à l'assuré invalide en sus de la rente d'invalidité.

Prestations en cas de décès

La Fondation prévoit une rente de conjoint pour tous les assurés mariés. Cette rente se monte à 70% de la rente d'invalidité assurée. Le capital complémentaire constitué est versé en sus de la rente de conjoint.

Tous les autres assurés ont droit à un capital-décès qui correspond au total du capital-vieillesse et du capital complémentaire épargnés.

Rentes pour enfants

Les bénéficiaires de rentes de vieillesse et d'invalidité touchent une rente pour enfant de 20% de leur rente de base pour chaque enfant jusqu'à 20 ans révolus (25 ans pour les enfants en formation). En cas de décès de l'assuré, les orphelins touchent 20% de la rente d'invalidité assurée. Ce montant est doublé pour les orphelins de père et de mère.

5.2.5 Financement, méthode de financement

Plan de prévoyance I

1. Cercle des assurés

Salariés qui ne sont pas assurés selon le plan de prévoyance II et III.

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire de base annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif annualisé de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

Au maximum, trois rentes de vieillesse maximales simples annuelles de l'AVS.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement déduit du montant de coordination selon la LPP.

La déduction de coordination est proportionnelle au taux d'activité pour l'assuré âgé d'au moins 35 ans (différence de millésime). Le salaire assuré minimal correspond à CHF 3'555 (situation au 01.01.2019).

4. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	2,90	4,10	7,00
35-44	35-44	4,60	6,40	11,00
45-54	45-54	6,70	9,30	16,00
55-64	55-65	8,40	11,60	20,00
64-70	65-70	8,40	11,60	20,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	2,90	5,90	9,80
35-44	35-44	4,60	8,20	12,80
45-54	45-54	6,70	11,10	17,80
55-64	55-65	8,40	13,40	21,80
64-70	65-70	8,40	11,60	20,00

6. Plan Plus

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	4,10	4,10	8,20
35-44	35-44	6,40	6,40	12,80
45-54	45-54	9,30	9,30	18,60
55-64	55-65	11,60	11,60	23,20
64-70	65-70	11,60	11,60	23,20

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	4,10	5,90	10,00
35-44	35-44	6,40	8,20	14,60
45-54	45-54	9,30	11,10	20,40
55-64	55-65	11,60	13,40	25,00
64-70	65-70	11,60	11,60	23,20

Plan de prévoyance II

1. Cercle des assurés

Tous les assurés cadres.

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein supérieur ou égal à CHF 90'000 et inférieur à CHF 250'000.

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein inférieur à CHF 90'000 et au moins 10 années de service au sein de l'employeur (différence de millésime) et âgé d'au moins 35 ans (différence de millésime).

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire déterminant annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement.

Le salaire cotisant est limité conformément à l'article 79c LPP.

4. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	2,50	3,50	6,00
35-44	35-44	4,10	5,90	10,00
45-54	45-54	5,40	7,60	13,00
55-64	55-65	6,60	9,40	16,00
64-70	65-70	6,60	9,40	16,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	2,50	5,30	7,80
35-44	35-44	4,10	7,70	11,80
45-54	45-54	5,40	9,40	14,80
55-64	55-65	6,60	11,20	17,80
64-70	65-70	6,60	9,40	16,00

6. Plan Plus

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à la charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	3,50	3,50	7,00
35-44	35-44	5,90	5,90	11,80
45-54	45-54	7,60	7,60	15,20
55-64	55-65	9,40	9,40	18,80
64-70	65-70	9,40	9,40	18,80

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	3,50	5,30	8,80
35-44	35-44	5,90	7,70	13,60
45-54	45-54	7,60	9,40	17,00
55-64	55-65	9,40	11,20	20,60
64-70	65-70	9,40	9,40	18,80

Plan de prévoyance III

1. Cercle des assurés

Tous les assurés avec un salaire de base équivalent à un temps plein supérieur ou égal à CHF 250'000 ou des Cadres supérieurs / Experts désignés par la Direction Générale.

2. Salaire de base (article 10 du règlement)

Le salaire déterminant annuel au sens du présent règlement est égal au salaire mensuel ou horaire effectif de l'assuré soumis à l'AVS additionné du bonus cible.

3. Salaire assuré (article 11 du règlement)

Le salaire assuré annuel est égal au salaire de base annuel au sens du présent règlement.

Le salaire cotisant est limité conformément à l'article 79c LPP.

4. Cotisations (articles 18 et 19 du règlement)

L'assuré a le choix entre le Plan Standard et le Plan Plus pour le niveau des cotisations-épargne. Lors du début des rapports de service, l'assuré est assuré selon le Plan Standard.

5. Plan Standard

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à la charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	3,30	4,70	8,00
35-44	35-44	5,40	7,60	13,00
45-54	45-54	7,50	10,50	18,00
55-64	55-65	9,60	13,40	23,00
64-70	65-70	9,60	13,40	23,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	3,30	6,50	9,80
35-44	35-44	5,40	9,40	14,80
45-54	45-54	7,50	12,30	19,80
55-64	55-65	9,60	15,20	24,80
64-70	65-70	9,60	13,40	23,00

6. Plan Plus

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-épargne** en % du salaire assuré à la charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,00	0,00	0,00
25-34	25-34	4,70	4,70	9,40
35-44	35-44	7,60	7,60	15,20
45-54	45-54	10,50	10,50	21,00
55-64	55-65	13,40	13,40	26,80
64-70	65-70	13,40	13,40	26,80

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation-risque** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-64	25-65	0,00	1,80	1,80
64-70	65-70	0,00	0,00	0,00

Age atteint au 1^{er} janvier **Taux de cotisation global** en % du salaire assuré à charge des

<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>de l'assuré</u>	<u>de l'employeur</u>	<u>Total</u>
18-24	18-24	0,80	1,00	1,80
25-34	25-34	4,70	6,50	11,20
35-44	35-44	7,60	9,40	17,00
45-54	45-54	10,50	12,30	22,80
55-64	55-65	13,40	15,20	28,60
64-70	65-70	13,40	13,40	26,80

5.3 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

5.3.1 Confirmation de la présentation des comptes

La clôture des comptes de Galenica Caisse de pension correspond aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

5.3.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue de la comptabilité et les principes d'évaluation sont conformes aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2 et aux normes Swiss GAAP RPC 26.

Catégorie d'investissement

- Monnaies
Selon liste des cours
- Obligations suisses et étrangères en CHF
A la valeur boursière
- Obligations étrangères (en monnaies étrangères)
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'obligations de fondations de placement suisses et étrangères
A la valeur d'inventaire
- Parts d'hypothèques de fondations de placement
A la valeur d'inventaire
- Hypothèques et autres prêts
A la valeur nominale
- Immeubles
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de propriétés immobilières
A la valeur de rendement ou à une valeur vénale inférieure
- Parts de fondations de placement immobilier
A la valeur d'inventaire
- Parts de fonds de placement immobilier
A la valeur boursière
- Actions de sociétés immobilières (SI)
A la valeur intrinsèque
- Actions et BP suisses
A la valeur boursière
- Actions étrangères
A la valeur boursière en CHF
- Parts d'actions de fondations de placement suisses et étrangères
A la valeur d'inventaire
- Fonds des actions
A la valeur du capital
- Hedge funds
A la valeur boursière
- Dettes
A la valeur nominale
- Compte de régularisation passif
A la valeur nominale
- Provisions non techniques
Trésorerie estimée
- Capitaux de prévoyance et provisions techniques
Selon estimation actuarielle
- Réserve de fluctuation de valeurs
Valeur de l'avoir selon la méthode de l'économie financière

Valeur boursière: Prix de vente du titre à la bourse suisse SIX le dernier jour de cotation de l'année

Valeur Valeur vénale

d'inventaire:

Valeur de Rendements bruts de location capitalisés avec des facteurs conformes au marché.

rendement:

5.3.3 Modifications des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Pas de modification.

5.4 Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.4.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Le risque retraite est supporté par la Fondation. Afin d'assurer une couverture des risques d'invalidité et de décès, la Fondation a signé un contrat avec la Mobilière.

Les différentes transactions avec la Mobilière et Swiss Life (l'ancien réassureur) sont exécutées sur un compte courant. Les capitaux de couverture correspondants sont inclus dans le capital de prévoyance des assurés actifs.

Au cours de l'exercice sous revue, la prime brute s'est élevée à CHF 4'631'557.35 (année précédente: CHF 4'388'191.75).

Au cours de l'exercice, la part d'excédent s'est montée à CHF 120'228.45 (année précédente: CHF 117'851.80).

Conformément à l'article 21 du règlement de prévoyance, sauf décision contraire du Conseil de fondation, la participation aux excédents est utilisée pour améliorer la situation financière de la Fondation.

5.4.2 Evolution et rémunération du capital de prévoyance

5.4.2.1 Evolution du capital de prévoyance des assurés actifs

Le capital de prévoyance a augmenté de CHF 33'324'031.10 durant l'exercice écoulé pour atteindre CHF 571'452'087.60 (année précédente: CHF 538'128'056.50). Il se compose comme suit:

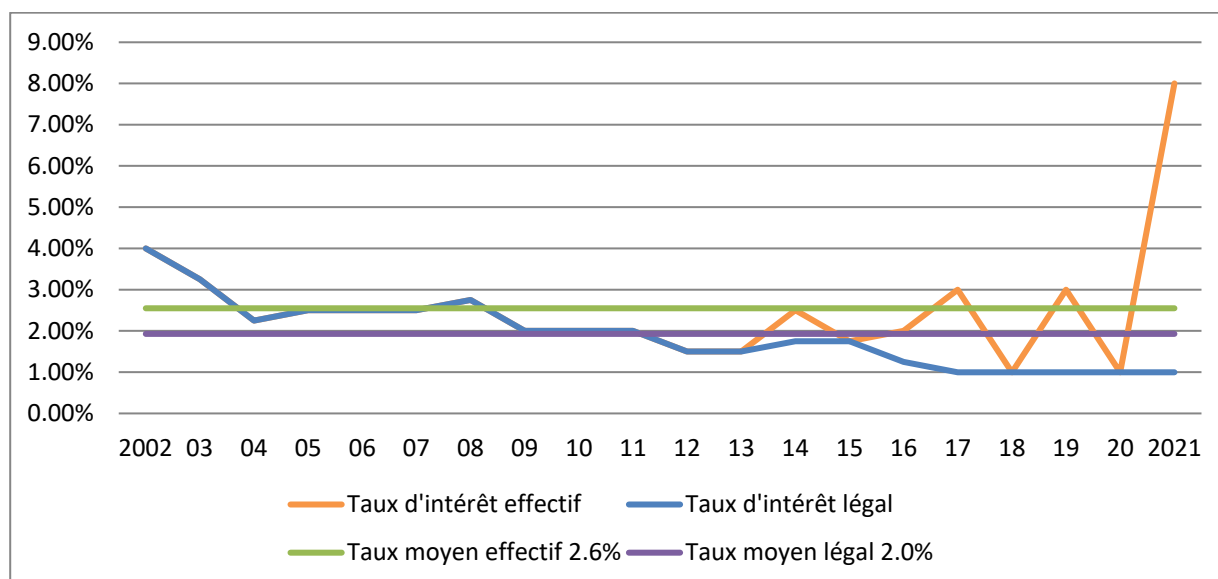
Capital vieillesse	2021	2020
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	528'349'282.95	524'807'060.45
Rachats	3'837'982.00	4'040'250.40
Prestations de libre passage	34'823'786.58	34'221'472.02
Cotisations d'épargne	39'759'072.95	38'447'659.75
Remboursement de versement anticipés	808'823.00	381'400.00
Remboursement pour divorce	77'000.00	128'000.00
Intérêts perçus	40'043'139.40	5'082'428.65
Transfert de capital compl. lors de retraite partielle	101'025.25	55.75
Dissolution pour départ à la retraite	-29'307'675.70	-23'057'859.55
Dissolution pour cause d'invalidité	-540'111.40	-172'002.55
Dissolution pour cause de décès	-594'849.70	-268'827.60
Prestations en capital	-13'395'768.20	-19'860'554.40
Prest. en capital Mobilière/CP	0.00	23'127.10
Prestation de libre passage	-40'137'379.55	-33'200'624.00
Versements en espèces	-38'689.45	-348'718.20
Versement anticipé pour la propriété du logement	-1'846'600.10	-1'367'209.55
Versement pour cause de divorce	-404'317.50	-506'403.05
Garantie du minimum LPP	153.20	3'058.40
Réconciliation du capital vieillesse	-1'394.88	-3'030.67
Etat au 31 décembre	561'533'478.85	528'349'282.95

Capital complémentaire	2021	2020
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	4'254'496.30	3'544'933.20
Cotisation des salariés	1'513'322.85	1'295'020.05
Intérêts perçus	356'187.95	37'107.05
Transfert de capital compl. lors de retraite partielle	-101'025.25	-55.75
Dissolution pour départ à la retraite	-527'085.20	-404'225.65
Prestations en capital	-190'794.30	-101'706.35
Prestation de libre passage	-265'275.55	-116'576.40
Divers	0.00	0.15
Etat au 31 décembre	5'039'826.80	4'254'496.30

Capital de prévoyance invalide	2021	2020
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	5'524'277.25	4'589'257.30
Cotisations	277'687.20	249'256.20
Apports	577'283.75	1'008'070.90
Intérêts perçus	394'815.55	52'110.65
Prestation de libre passage	-19'208.45	-149'984.45
Prestation en capital	-580'480.80	-46'686.30
Retraites/Rappel	-1'295'004.05	-177'618.15
Garantie du minimum LPP	-588.50	588.50
Divers	0.00	-717.40
Etat au 31 décembre	4'878'781.95	5'524'277.25

Au cours de l'exercice sous revue, les capitaux de vieillesse ont été rémunérés à un taux de 8,00% (année précédente: 1,00%).

5.4.2.2 Evolution des taux d'intérêts



Le capital de prévoyance des actifs a été rémunéré pour l'exercice comptable à 8,00% (année précédente : 1,00%).

5.4.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

A la clôture de l'exercice sous revue, l'avoir de vieillesse selon la LPP se montait à 258'615'896.70 (année précédente: CHF 253'168'714.85), soit 45,7% du capital de prévoyance des assurés actifs (sans invalides).

5.4.4 Evolution du capital de prévoyance des retraités

Pendant l'exercice, le capital de prévoyance des rentiers a progressé de CHF 18'647'033.30 à CHF CHF 314'108'519.05 (année précédente: CHF 295'461'485.75).

L'évaluation en fin d'année a été effectuée selon les bases techniques LPP 2020 TG 1,5% (année précédente: LPP 2015 TG 1,5%).

Il n'a été décidé d'aucune augmentation des rentes durant l'exercice sous revue.

5.4.5 Résultat du dernier rapport actuariel

Le dernier rapport actuariel sur les comptes annuels 2019 a été établi le 25 novembre 2020 par Aon Suisse SA. Il en ressort que:

- le taux technique et les base actuarielles utilisées sont appropriés ;
- la caisse offre la garantie qu'elle peut remplir ses obligations réglementaires à la date de référence ;
- les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement répondent aux exigences légales actuellement en vigueur ;
- les mesures prises pour la couverture des risques actuariels sont suffisantes.

5.4.6 Bases techniques

Pour les comptes annuels, la Caisse de pension applique les bases techniques LPP 2020 TG 1,5% (année précédente: LPP 2015 TG 1,5%).

Au cours de l'exercice sous revue, les provisions ont évolué comme suit:

Provision pour cas d'invalidité en suspens

	2021	2020
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	10'434'000.00	10'825'000.00
Dissolution	-243'000.00	-391'000.00
Etat au 31 décembre	10'191'000.00	10'434'000.00

Sert à couvrir les cas d'assurance en suspens et présumés.

Provision pour les pertes sur les retraites

	2021	2020
	CHF	CHF
Etat au 1er janvier	64'165'000.00	66'080'000.00
Dissolution	-5'221'000.00	-1'915'000.00
Etat au 31 décembre	58'944'000.00	64'165'000.00

Sert au financement des pertes sur les retraites en raison du taux de conversion trop élevé.

5.4.7 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Le degré de couverture est calculé selon la formule suivante:

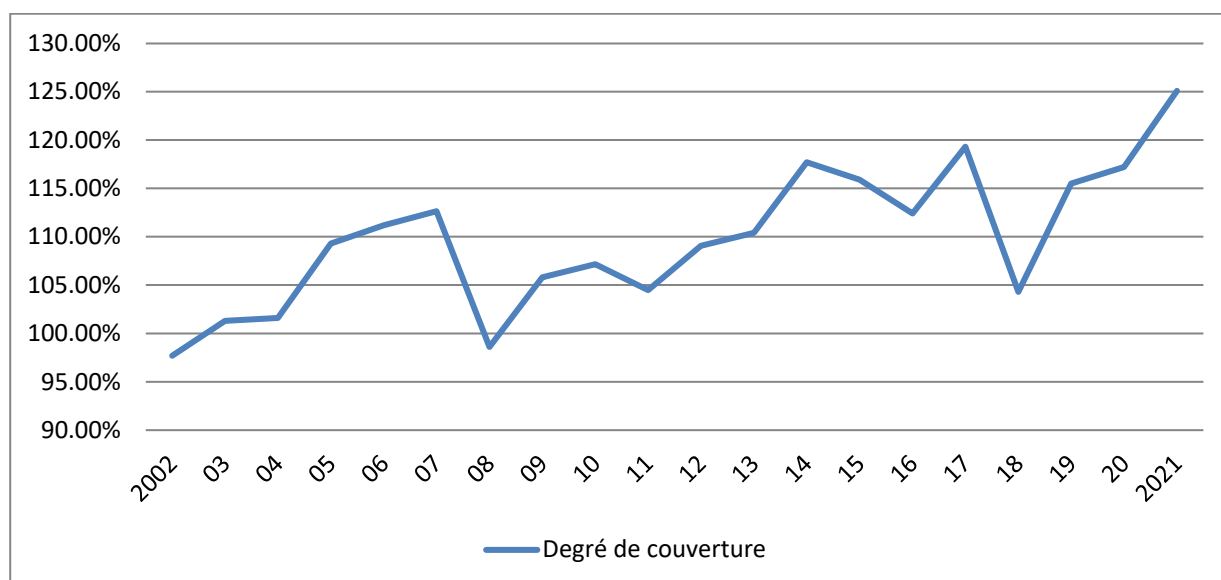
$$\frac{\text{Fortune de prévoyance disponible} \times 100}{\text{Capital de prévoyance actuariel nécessaire}}$$

La **fortune de prévoyance disponible** se compose de l'ensemble des actifs comptabilisés à la valeur du marché au jour de clôture du bilan, diminué des dettes, du compte de régularisation passif et des réserves de contributions de l'employeur.

Le **capital de prévoyance actuariel nécessaire** correspond à la totalité des capitaux d'épargne et de couverture, y compris les réserves techniques requises.

Au 31 décembre 2021, le taux de couverture calculé conformément à l'art. 44 OPP 2 se montait à **125,1%** (année précédente: 117,2%).

Ces dernières années, l'évolution du degré de couverture a été la suivante:



5.5 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

5.5.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Les principes, directives et tâches en matière de placements sont spécifiés par le règlement de placement du 1^{er} avril 2020.

		<u>Type d'autorisation</u>
Global Custodian	Credit Suisse SA, Zurich	FINMA
Mandats de gestion de fortune	Credit Suisse SA, Zurich (immeubles CH + monde, indirect) BCV, Lausanne (immeubles CH) BCZ, Zurich (immeubles CH + monde, indirect)	FINMA FINMA FINMA

Les rétrocessions (remises, rabais, etc. accordés par des tiers) sont régies de la manière suivante dans les contrats de gestion de fortune:

Credit Suisse

En règle générale, pas de dédommagements tels que des rétrocessions, commissions d'entretien du portefeuille ou indemnités de distribution. Si des dédommagements sont toutefois accordés, le CS les porte à son crédit (pris en compte à la hauteur de la commission). La Fondation a explicitement choisi le modèle du «renoncement». La banque informe la Fondation en détail sur les rémunérations perçues.

Au cours de l'exercice sous revue, le Credit Suisse a reçu de rétrocessions de CHF 148.71.

Banque Cantonale Vaudoise (BCV)

Les rétrocessions pour lesquelles la BCV pourrait éventuellement obtenir l'exécution du mandat, seront transmises au mandataire.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCV a reçu de rétrocessions de CHF 1'295.12.

Banque Cantonale de Zurich (BCZ)

Pour les produits internes au groupe, des classes sans rétrocessions sont en principe utilisées. La banque communique les rémunérations perçues de la part d'autres prestataires et les porte à son crédit.

Au cours de l'exercice sous revue, la BCZ n'a pas reçu de rétrocessions.

Conformément à l'ORAb (Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse), Galenica Caisse de pension fait valoir activement ses droits d'actionnaire et exerce dès lors systématiquement ses droits de vote pour les actions qu'elle détient dans les sociétés anonymes de droit suisse dont les actions sont cotées en bourse. La liste de droit de vote est publiée sur le site Internet (www.galenica-pk.ch) à la rubrique Fortune.

Au cours de l'exercice sous revue, aucun prêt de titre (Securities Lending) n'a été réalisé.

5.5.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Les principes pour la constitution de réserves pour fluctuation de valeurs ont été déterminées par Swiss Life Pension Services SA dans le cadre d'une étude ALM réalisée en 2019 selon la méthode dite économique-financière. Le Conseil de fondation a défini, lors de sa séance du 3 décembre 2019, la nouvelle stratégie de placement pour la période 2020-2022. Celle-ci nécessite une réserve de fluctuation de valeurs à hauteur de 16.5% des obligations. Lors de sa séance du 2 décembre 2021, le Conseil de fondation a toutefois décidé d'augmenter la valeur cible à 26% en raison de la valorisation très élevée des actions et de la recommandation de l'expert.

Il en résulte une valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs de CHF 248'221'000.00 (année précédente: CHF 181'638'000.00). Le déficit de réserves s'élève donc à CHF 8'398'242.35 (année précédente CHF 25'278'770.38).

5.5.3 Structure des placements selon OPP 2/le règlement de placement

Le Conseil de fondation a approuvé, lors de sa séance du 3 décembre 2019, la nouvelle stratégie de placement 2020-2022. Un nouveau mandat d'étude ALM sera donnée en 2022, afin de définir la stratégie 2023 – 2025.

Les postes suivants ont évolué au-dessus ou au-dessous des fourchettes réglementaires:

Au-dessus

- Monnaies étrangères sans couverture de change

Les limites légales et réglementaires concernant les placements auprès de l'employeur ont été dépassées au début de l'année. En fin d'année, elles étaient de nouveau respectées. Suite à la vente des actions Galenica, cette limite ne devrait à l'avenir plus être dépassée.

Suite à des réévaluations d'objets auprès de la Fondation Hypotheka, il est possible que l'art. 55, let. a OPP 2 (taux d'avance de max. 80% de la valeur vénale) ne soit pas respecté. Dans l'année sous revue, seuls quelques amortissements ont été réalisés. La créance sur l'effectif total s'élève à présent à 49,9% (année précédente 59,0%).

Le Conseil de fondation a pris connaissance des écarts mentionnés. Le règlement de placement prévoit la possibilité du recours à une extension des possibilités de placement au sens de l'art. 50, al. 4, OPP2. Le Conseil fait l'usage de l'extension et ne voit pas que le respect de l'art. 50, al. 2 OPP2 soit menacé. Il est conscient du risque et en a tenu compte sous forme d'un montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs de 26% (contre 25,1% actuellement).

Conformément au règlement de placement, la structure des placements se présente comme suit:

	Neutre = Benchmark	Minimum	Maximum	Etat au 31.12.2021 en MCHF	Etat au 31.12.2021 en %	Etat au 31.12.2020 en %
Liquidités en créances	1.0%	0.0%	15.0%	41'175	3.36	1.84
Obligations en CHF y compris Hyp.	15.0%	10.0%	20.0%	139'778	11.41	11.63
Obligations en monnaies étrangères	8.0%	3.0%	13.0%	66'276	5.41	5.98
Placements auprès de l'employeur	0.0%	0.0%	5.0%	36'879	3.01	4.43
Actions suisses	18.0%	13.0%	23.0%	259'061	21.15	20.70
Actions étrangères	23.0%	18.0%	28.0%	298'818	24.40	23.14
Immeubles suisses	18.0%	13.0%	23.0%	216'412	17.67	19.82
Immeubles étrangères	5.0%	0.0%	10.0%	60'240	4.92	4.07
Infrastructure	5.0%	0.0%	10.0%	23'448	1.91	1.44
Placement alternatifs	7.0%	2.0%	10.0%	82'826	6.76	6.94
Total général	100.0%			1'224'913	100.00	100.00

Il résulte de la révision des exigences OPP2 des affectations de positions de placement différentes dans le règlement de placement et dans l'affectation OPP2.

Les directives OPP2 sont respectées comme suit:

		en CHF	en %	Limites	Pondération relative
Art. 55a)	Titres hypothécaires	8'909'651.29	0.73%	50.00%	-49.27%
Art. 55b)	Actions	567'677'281.51	46.41%	50.00%	-3.59%
Art. 55c 1)	Immeubles	261'972'513.71	21.42%	30.00%	-8.58%
Art. 55c 2)	Immeubles étrangers	45'560'795.13	3.72%	10.00%	-6.27%
Art. 55d)	Placements alternatifs	69'536'279.86	5.68%	15.00%	-9.31%
Art. 55d 1)	dont classiques	66'984'690.81	5.48%		
Art. 55d 2)	dont créances similaires	2'551'589.06	0.21%		
Art. 55e)	Devises étrangères sans couverture du risque de change	439'297'491.15	35.91%	30.00%	5.92%
Art. 55f)	Infrastructure	20'591'980.09	1.68%	10.00%	-8.32%

5.5.4 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Dans le placement de la fortune sont compris les produits structurés d'une valeur boursière au 31.12.2021 suivante :

		CHF
113852250	4.44% Rev. Conv. (Nestlé, Roche, Novartis, Zürich) 12.11.2021 - 12.8.2022	4'881'500.00
		4'881'500.00

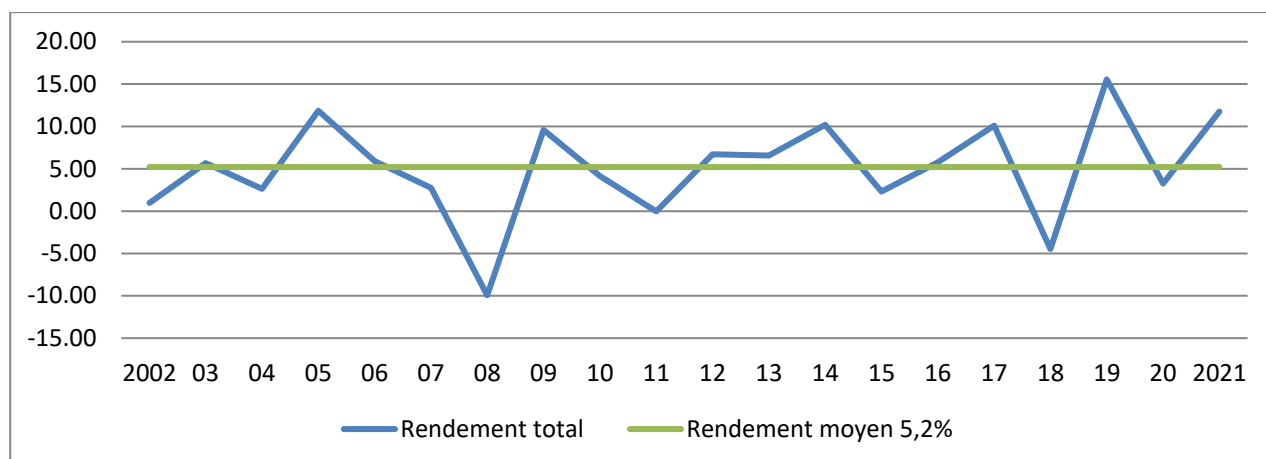
5.5.5 Opérations à terme sur devises / engagements de capital ouverts

Au 31 décembre 2021, des engagements de capitaux pour l'investissement dans des placements alternatifs et immobiliers à l'étranger de CHF 20'000'000.00, USD 30'000'000.00 et EUR 10'000'000.00 ont eu lieu. Dont ouverts en fin d'année CHF 6'268'445.15, USD 12'182'896.61 et EUR 7'135'000.00.

5.5.6 Explications relatives à certains éléments du résultat net des placements

5.5.6.1 Rendement total des placements

Le rendement total des placements s'élève à 11,75% pour l'exercice sous revue (année précédente: 3,26%), et ressort ainsi en bas de 1,77 points à l'indice de référence (13,52%). Le rendement moyen depuis le début (2002) s'établit à 5,20% (année précédente: 4,60%).



5.5.6.2 Produits des titres

	2021 CHF	2020 CHF
Obligations		
- Obligations en CHF	455'812.50	455'812.50
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	1'185'978.22	1'291'171.87
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	240'107.25	243'640.47
Hypothèques		
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	17'260.72	20'158.45
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	34'298.00	25'947.13
Actions		
- Actions suisses	4'485'304.30	4'866'728.72
- Actions étrangères	1'167'843.29	1'018'704.66
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	4'480'217.25	4'349'276.90
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	787'226.41	714'798.74
Immeubles		
- Actions immobilières	895'390.75	688'370.30
- Parts de fondations/fonds de placement, direct	3'616'657.44	3'011'814.64
- Parts de fondations/fonds de placement, indirect	1'825'758.87	1'491'900.55
Infrastructure		
- Infrastructure, direct	444'446.10	635'281.55
- Infrastructure, indirect	249'950.90	162'809.26
Placements alternatifs		
- Placements alternatifs, direct	654'793.41	601'944.06
- Placements alternatifs, indirect	2'190'493.60	1'462'457.60
Divers		
- Divers, direct	35'606.65	56'326.55
- Divers, indirect	12'182.50	12'257.30
Rétrocession	1'443.83	2'940.91
	22'780'771.99	21'112'342.16

5.5.6.3 Bénéfice sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement

	2021 CHF	2020 CHF
Obligations en CHF	113'500.00	0.00
Parts de fondations/fonds de placement obligataires	1'632'420.41	3'452'652.08
Parts de fondations/fonds de placement hypoth.	35'145.23	11'309.40
Actions suisses	19'436'741.50	4'880'840.70
Actions étrangères	5'163'700.19	3'633'743.31
Parts de fondations/fonds de placement en actions	66'718'210.76	28'604'293.03
Infrastructure	1'670'894.70	0.00
Placements alternatifs	11'100'283.77	5'359'454.68
Actions immobilières	779'112.29	510'601.22
Parts de fondations/fonds de placement immobiliers	15'127'097.03	10'482'242.78
Divers	7'350.00	0.00
Monnaies étrangères	80'055.23	34'546.67
	121'864'511.11	56'969'683.87

5.5.6.4 Pertes sur les cours des titres et parts de fondations/fonds de placement

	2021	2020
	CHF	CHF
Obligations en CHF	124'850.00	319'750.00
Parts de fondations/fonds de placement obligataires	3'909'622.56	2'002'515.92
Parts de fondations/fonds de placement hypothécaires	0.00	0.00
Actions suisses	4'123'338.82	6'587'095.61
Actions étrangères	1'948'661.63	8'957'058.57
Parts de fondations/fonds de placement en actions	2'023'613.92	12'063'293.47
Actions immobilières	349'165.09	2'085'253.09
Parts de fondations/fonds de placement immobiliers	638'601.68	6'557'464.13
Infrastructure	229'434.16	809'179.12
Placements alternatifs	1'311'933.52	4'543'257.93
Divers	68'000.00	61'000.00
Monnaies étrangères	287'585.42	325'885.12
	15'014'806.80	44'311'752.96

5.5.6.5 Frais de gestion de la fortune

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais de gestion de la fortune conformément au compte d'exploitation	1'712'750.31	1'506'144.11
Frais de gestion de la fortune des placements collectifs transparents en matière de frais	5'379'301.65	4'160'078.22
	7'092'051.96	5'666'222.33

5.5.6.6 Ratio de frais TER

	2021	2020
Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents	0.58%	0.54%

TER = Total Expense Ratio. Il inclut notamment les frais de gestion, les commissions de performance, les frais de dépôt, les frais administratifs, les frais de benchmarking et les frais d'analyse et de service.

5.5.6.7 Taux de transparence en matière de frais

	2021	2020
Placements transparents par rapport à l'actif immobilisé	99.77%	98.40%

5.5.6.8 Placements collectifs non transparents

	2021	2020
Placements collectifs non transparents par rapport à l'actif immobilisé	0.23%	1.60%

Valor	ISIN	Produktenamen	Kategorie	Whg.	Bestand per Stichtag 31.12.2021	
					Nom./Stück	Marktwert in CHF
Andere						2'855'970.35
	INT3243	Ant Alpha Global Alternativ	Infrastructure Sub Fund I	Infrastruktur	EUR	2'756'303.00
Total						2'855'970.35

Le Conseil de fondation a décidé de poursuivre les placements non transparents.

5.5.6.9 Résultat net sur les placements immobiliers

	2021	2020
Produits des placements immobiliers	1'161'175.09	1'782'159.07
Charges liées aux placements immobiliers	-1'126'056.10 ¹⁾	-397'336.77
Corrections de valeur positives	45'000.00	6'704'000.00
Corrections de valeur négatives	-310'000.00	-297'000.00
Dissolution/Constitution provision impôts sur les gains immobiliers	391'110.20	-1'820'000.00
	161'229.19	5'971'822.30

¹⁾ Dont commission d'intermédiaire vente Schliern/Chavannes CHF 452'340.00 et droits de mutation Canton de Vaud CHF 418'500.00.

5.5.6.9.1 Détails relatifs aux parts de propriétés immobilières

En % du valeur de bilan.

	Revenu brut 2021	Revenu net 2021	Revenu brut 2020	Revenu net 2020	Rendem. brut 2021	Rendem. brut 2020	Rendem. net 2021	Rendem. net 2020
ICC, Genève	216'174.16	205'109.26	201'767.60	190'517.60	4.40%	3.88%	4.17%	3.66%
Neumarkt, Berthoud	69'375.20	69'375.20	66'728.82	66'728.82	3.96%	3.76%	3.96%	3.76%
Marktgasse, Berne	188'009.71	185'030.81	190'280.89	187'301.99	4.34%	4.40%	4.27%	4.33%
Place Cornavin Genève	67'150.76	63'150.76	62'866.93	59'115.93	4.46%	4.20%	4.20%	3.95%
Stauffacher, Zurich	61'613.56	61'613.56	67'553.74	67'553.74	3.58%	3.92%	3.58%	3.92%
Centre, Oerlikon	154'766.58	154'766.58	156'699.79	156'699.79	3.59%	3.66%	3.59%	3.66%
TOTAL	757'089.97	739'046.17	745'897.77	727'917.87	4.09%	3.97%	3.99%	3.87%

5.5.7 Explications relatives aux placements auprès de l'employeur et aux réserves de contributions de l'employeur

5.5.7.1 Placements auprès de l'employeur

Actions Galenica SA

	2021		2020	
	Nombre	Valeur boursière en CHF	Nombre	Valeur boursière en CHF
Etat au 1er janvier	195'414	11'529'426.00		11'695'527.90
Evolution au cours de l'exercice	-195'414			
Etat au 31 décembre	0	0.00		11'529'426.00

La décision de la Commission de placement de vendre au cours de l'exercice, tous les titres individuels (sont maintenus uniquement les placements dans des fonds et des institutions de placement) a également conduit à la vente des titres Galenica.

Compte courant Galenica Finanz SA

	2021	2020
Etat au 1er janvier	36'105'703.41	35'981'661.69
Evolution au cours de l'exercice	773'057.82	124'041.72
Etat au 31 décembre	36'878'761.23	36'105'703.41

Au cours de l'exercice, les avoirs ont été rémunérés à un taux de 0,25% (année précédente: 0,25%).

5.5.7.2 Réserves de contributions de l'employeur

	2021	2020
	CHF	CHF
Etat au 1 ^{er} janvier	0.00	46'487.10
Constitution	0.00	16.75
Dissolution	0.00	-46'685.95
Intérêts perçus	0.00	182.10
Etat au 31 décembre	0.00	0.00

5.6 Explications relatives à d'autres postes du bilan

5.6.1 Créances

	2021	2020
	CHF	CHF
Impôt anticipé/impôt à la source	1'416'760.66	1'369'313.99
Réassureur caisse-maladie	173'978.30	185'950.20
Débiteurs divers	20'111.90	383'237.21
	1'610'850.86	1'938'501.40

5.6.2 Immeubles

Parts de propriétés immobilières	Valeur d'acquisition	Valeur bilan	Rendement brut	Rendement net
ICC, Genève	4'353'266	4'917'000	4.40%	4.17%
Neumarkt, Berthoud	1'766'919	1'753'000	3.96%	3.96%
Marktgasse, Berne	5'016'300	4'334'000	4.34%	4.27%
Place Cornavin, Genève	1'480'000	1'505'000	4.46%	4.20%
Stauffacher, Zurich	1'370'900	1'723'000	3.58%	3.58%
Centre, Oerlikon	5'150'000	4'310'000	3.59%	3.59%
Total parts de propriétés immobilières	19'137'385	18'542'000	4.09%	3.99%

5.6.3 Dettes

	2021	2020
	CHF	CHF
Prestations de libre passage et rentes	28'337'934.59 ¹⁾	8'087'005.18
Banques / assurances	253'632.45	244'949.10
Autres dettes	29'595.15	39'034.95
	28'621'162.19	8'370'989.23

¹⁾ Dont CHF 14'115'118.65 d'acomptes pour l'intégration prévue au 1.1.2022 des sociétés Grosse Apotheke Dr. G. Bichsel AG et Laboratorium Dr. G. Bichsel AG.

5.6.4 Compte de régularisation passif

	2021	2020
	CHF	CHF
Indemnité de gestion (banques)	181'000.00	159'600.00
Immeubles/parts de prop. Immobilières	28'441.00	29'246.00
Divers	8'890.40	3'858.55
Rente complémentaire	1'554'778.70	0.00
	1'773'110.10	192'704.55

5.6.5 Fonds libres

A la date de clôture du bilan, la Fondation ne disposait pas de fonds libres.

5.7 Explications relatives à d'autres postes du compte d'exploitation

5.7.1 Frais d'administration

Les frais d'administration par assuré/bénéficiaire de rente s'élèvent à CHF 153.03 pour l'exercice sous revue (année précédente: CHF 151.22).

	2021	2020
	CHF	CHF
Frais du Conseil de fondation	11'994.20	10'331.55
Assurance RC professionnelle en cas de préjudice patrimonial	14'387.10	16'566.90
Frais de personnel	579'352.48	583'011.53
Divers	193'403.35	199'574.92
Total des frais d'administration généraux	799'137.13	809'484.90
Frais d'audit/d'expert	196'038.95	161'108.45
Frais de l'autorité de surveillance	15'246.70	14'584.15
	1'010'422.78	985'177.50

5.8 Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

5.9 Autres informations relatives à la situation financière

Aucun fait marquant n'est à signaler sous cette rubrique.

5.10 Faits marquants après la clôture des comptes

L'adhésion des sociétés Grosse Apotheke Dr G. Bichsel AG et Laboratorium Dr G. Bichsel AG a lieu le 1er janvier 2022. L'assureur précédent a déjà effectué fin 2021 un versement de CHF 14,1 millions.

Berne, le 19 avril 2022

Galenica Caisse de pension



Felix Burkhard
Président



René Mischler
Gérant

5.11 Rapports relatifs au contrôle

5.11.1 Organe de révision



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Bericht der Revisionsstelle an den Stiftungsrat der Galenica Pensionskasse, Bern

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der Galenica Pensionskasse, bestehend aus Bilanz, Betriebsrechnung und Anhang für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Stiftungsrates

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften, der Stiftungsurkunde und den Reglementen verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung einer internen Kontrolle mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung des Experten für berufliche Vorsorge

Für die Prüfung bestimmt der Stiftungsrat neben der Revisionsstelle einen Experten für berufliche Vorsorge. Dieser prüft periodisch, ob die Vorsorgeeinrichtung Sicherheit dafür bietet, dass sie ihre Verpflichtungen erfüllen kann und ob die reglementarischen versicherungstechnischen Bestimmungen über die Leistungen und die Finanzierung den gesetzlichen Vorschriften entsprechen. Für die für versicherungstechnische Risiken notwendigen Rückstellungen ist der aktuelle Bericht des Experten für berufliche Vorsorge nach Artikel 52e Absatz 1 BVG in Verbindung mit Artikel 48 BVV 2 massgebend.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer die interne Kontrolle, soweit diese für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit der internen Kontrolle abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung entspricht die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2021 abgeschlossene Geschäftsjahr dem schweizerischen Gesetz, der Stiftungsurkunde und den Reglementen.



Bringt Sie weiter

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher und anderer Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung (Art. 52b BVG) und die Unabhängigkeit (Art. 34 BVV 2) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbaren Sachverhalte vorliegen.

Ferner haben wir die weiteren in Art. 52c Abs.1 BVG und Art. 35 BVV 2 vorgeschriebenen Prüfungen vorgenommen. Der Stiftungsrat ist für die Erfüllung der gesetzlichen Aufgaben und die Umsetzung der statutarischen und reglementarischen Bestimmungen zur Organisation, zur Geschäftsführung und zur Vermögensanlage verantwortlich.

Wir haben geprüft, ob

- die Organisation und die Geschäftsführung den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entsprechen und ob eine der Grösse und Komplexität angemessene interne Kontrolle existiert;
- die Vermögensanlage den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen entspricht;
- die Alterskonten den gesetzlichen Vorschriften entsprechen;
- die Vorkehrungen zur Sicherstellung der Loyalität in der Vermögensverwaltung getroffen wurden und die Einhaltung der Loyalitätspflichten sowie die Offenlegung der Interessenverbindungen durch das oberste Organ hinreichend kontrolliert wird;
- die freien Mittel oder die Überschussbeteiligungen aus Versicherungsverträgen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen und reglementarischen Bestimmungen verwendet wurden;
- die vom Gesetz verlangten Angaben und Meldungen an die Aufsichtsbehörde gemacht wurden;
- in den offen gelegten Rechtsgeschäften mit Nahestehenden die Interessen der Vorsorgeeinrichtung gewahrt sind.

Wir bestätigen, dass die diesbezüglichen anwendbaren gesetzlichen, statutarischen und reglementarischen Vorschriften eingehalten sind.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

Gümligen, 19. April 2022

T+R AG

Andreas Oester
dipl. Wirtschaftsprüfer
zugelassener Revisionsexperte

Rita Casutt
dipl. Wirtschaftsprüferin
zugelassene Revisionsexpertin

Leitende Revisorin



Aon Suisse SA
Avenue Edouard Rod 4
Case postale 1203
CH-1260 Nyon

+41 58 266 10 11
www.aon.ch

Stiftungsrat der Galenica Pensionskasse
Untermattweg 8
Postfach
3001 Bern

Nyon, le 5 avril 2022

Galenica Pensionskasse
Attestation de l'expert

Mesdames, Messieurs,

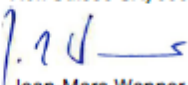
En tant qu'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle de Galenica Pensionskasse (ci-après: "la Caisse"), nous relevons les points suivants:

- a) Sur la base de notre évaluation de la situation financière de la Caisse au 31.12.2021, nous pouvons attester qu'à cette date:
 - la Caisse offre la garantie selon l'article 52e alinéa 1 LPP qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
 - les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales actuelles.
- b) Au 31.12.2021, la Caisse présente un degré de couverture de 125.1 % (117.2 % au 31.12.2020).
- c) La réserve de fluctuation de valeurs s'élève à CHF 239.8 millions au 31.12.2021 et correspond à 97% de sa valeur cible (26% des engagements de prévoyance).
- d) La couverture des risques en cas de décès et d'invalidité étant totalement réassurée auprès d'une compagnie d'assurance vie, il n'y a pas lieu de prendre des mesures de sécurité supplémentaires en ce qui concerne les risques.
- e) Le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoires de vieillesse des assurés actifs avec un intérêt de 8.00% en 2021, et d'octroyer une rente mensuelle supplémentaire aux bénéficiaires de rentes.
- f) La Caisse utilise les bases techniques LPP 2020 (tables générationnelles). Nous jugeons ces bases techniques comme appropriées.

La Caisse utilise un taux d'intérêt technique de 1.50%. Ce taux se situe en-dessous de la borne supérieure pour la recommandation du taux d'intérêt technique prévue par la DTA 4 (2.17% pour le bouclage 2021). Nous jugeons le taux d'intérêt technique utilisé comme approprié.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Aon Suisse SA, cocontractante

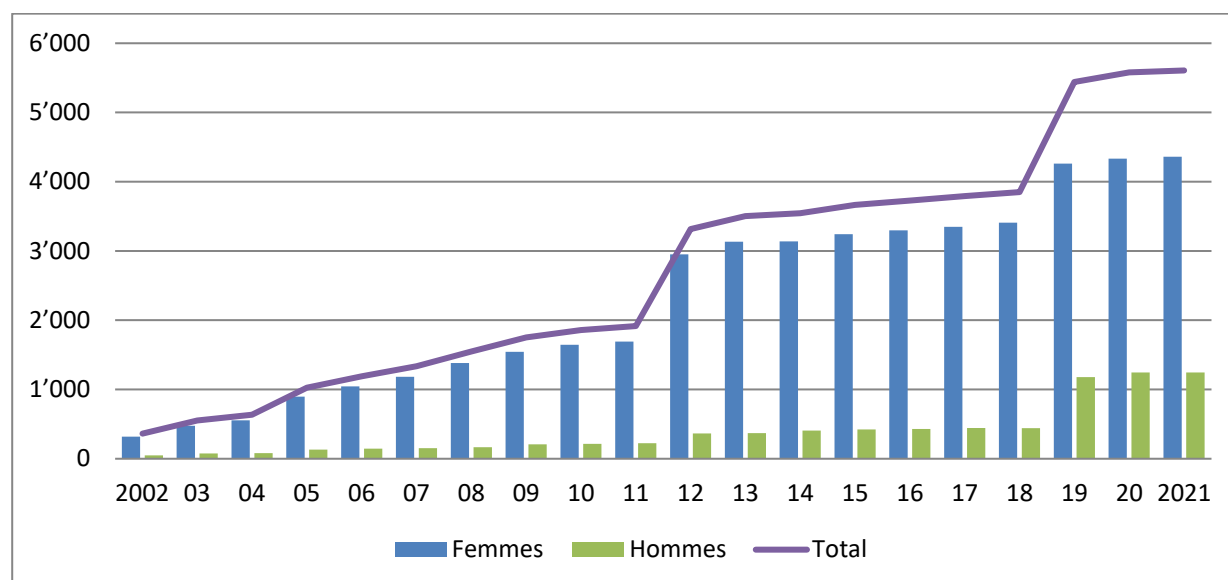

Jean-Marc Wanner
Expert exécutant


Jean Netzer

5.12 Statistiques

5.12.1 Evolution de l'effectif des assurés/bénéficiaires de rentes

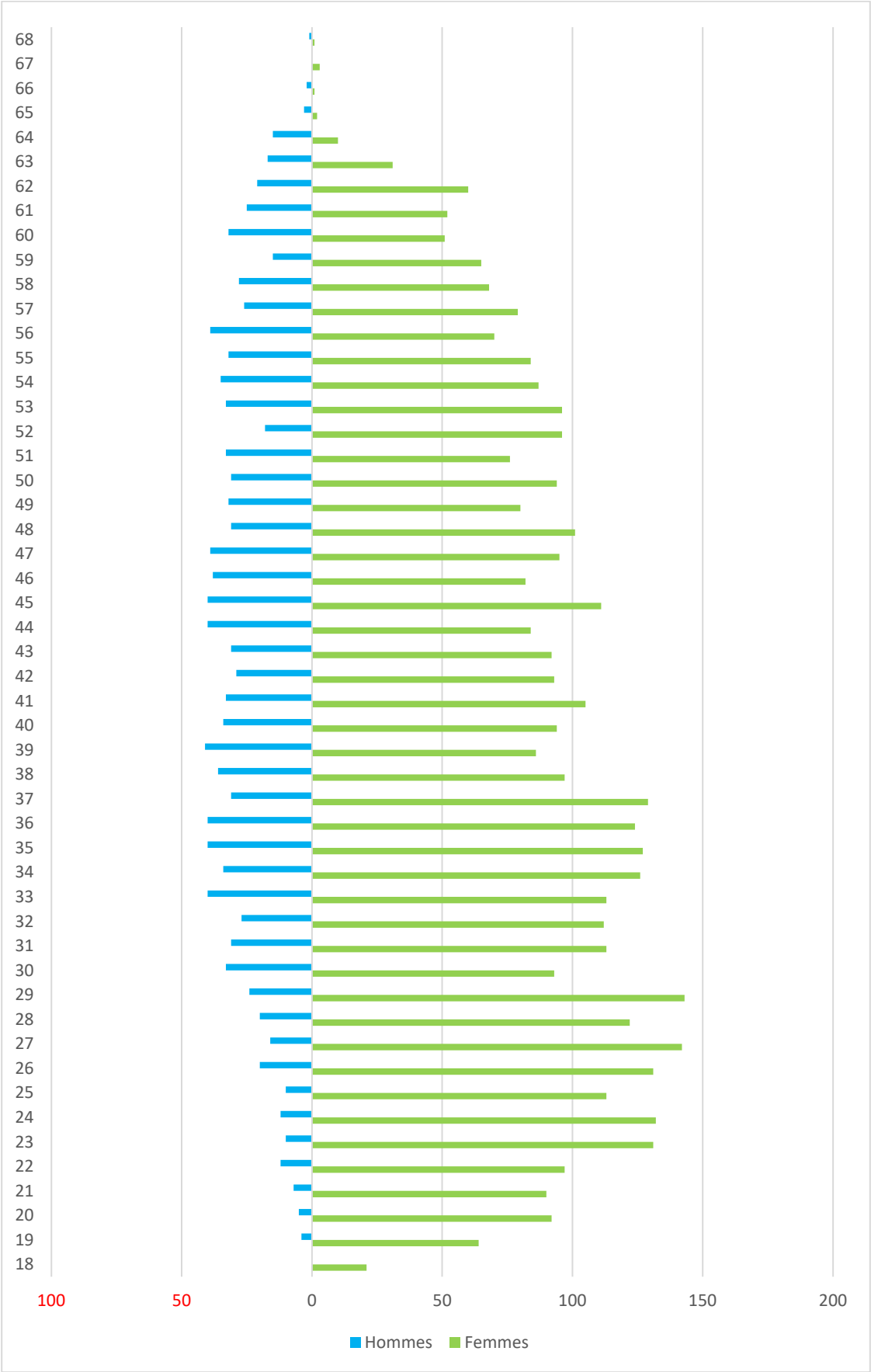
L'évolution de l'effectif des assurés est la suivante:



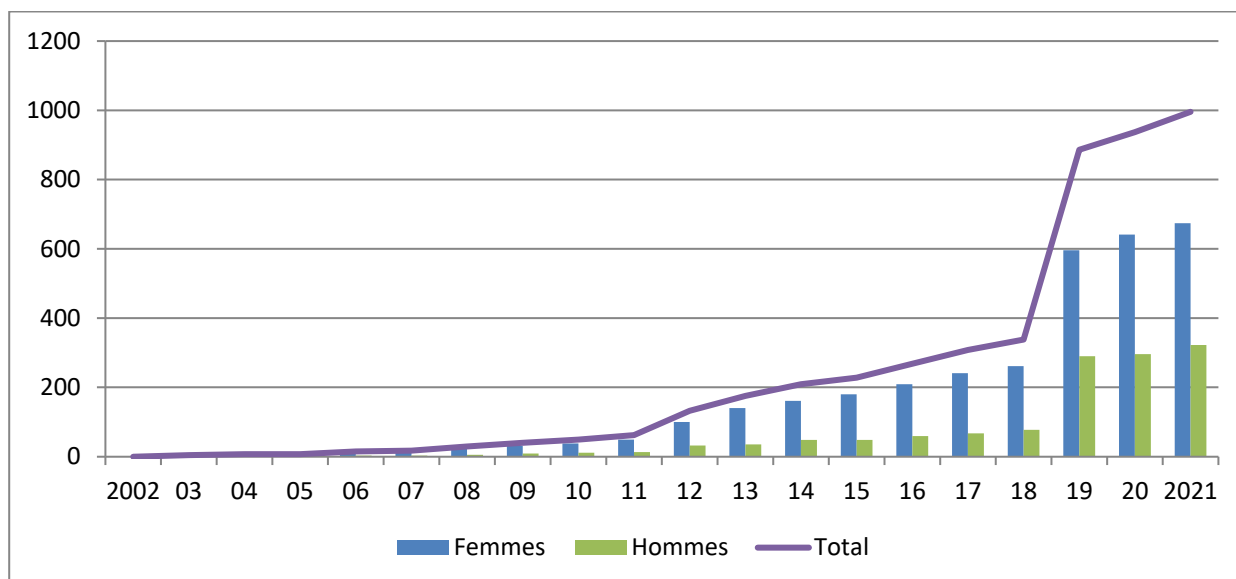
Age moyen des assurés actifs:

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Femmes	39	39
Hommes	44	44
Total	40	40

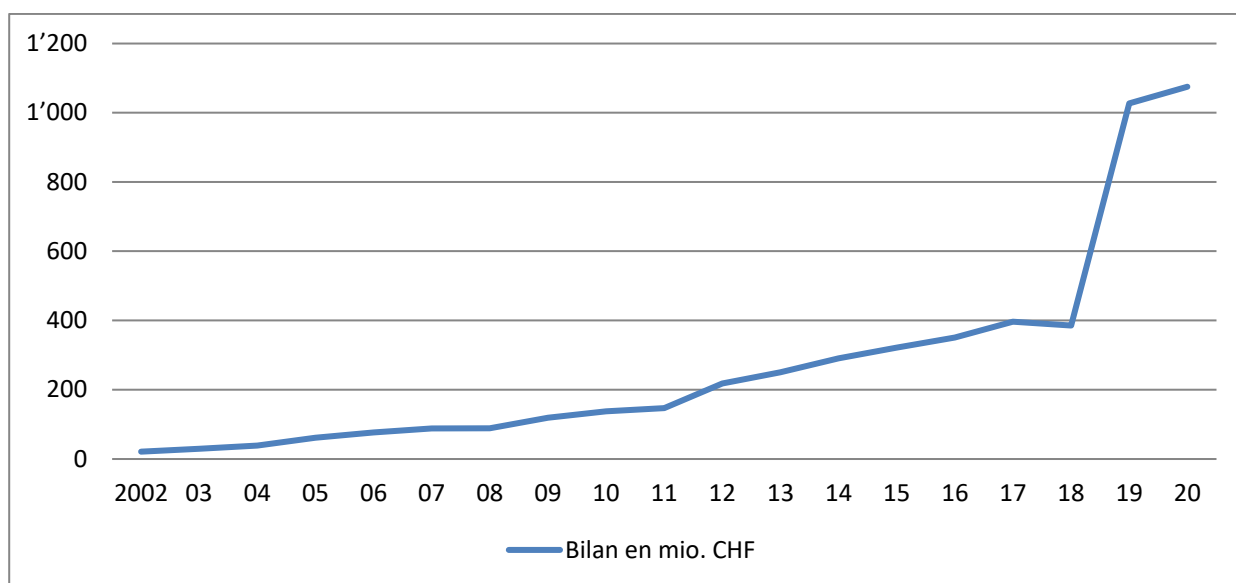
5.12.1.1 Structure d'âge des assurés actifs



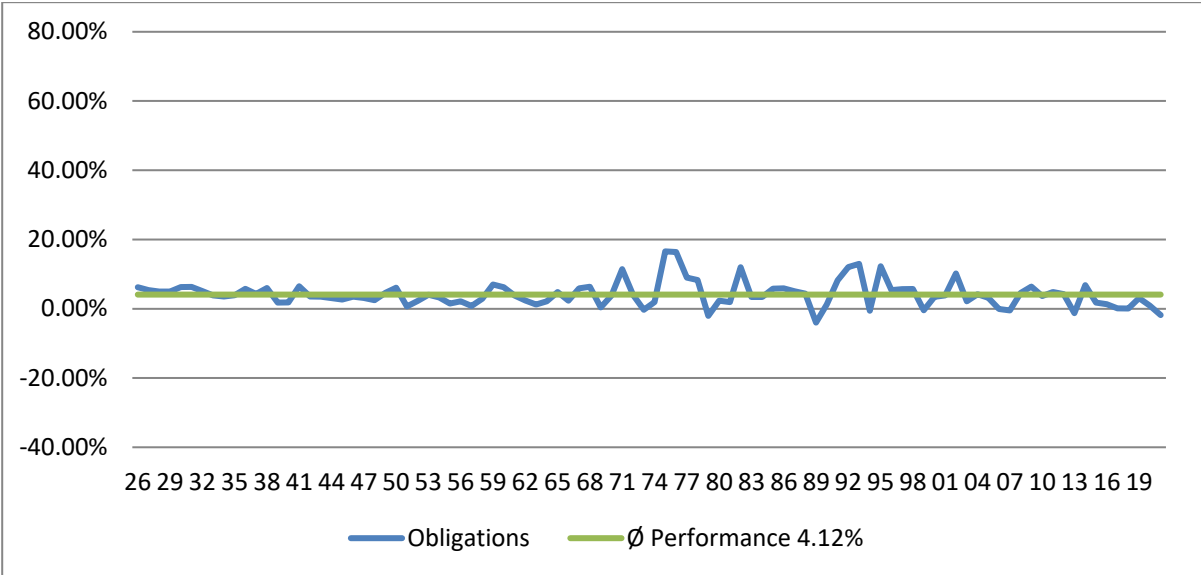
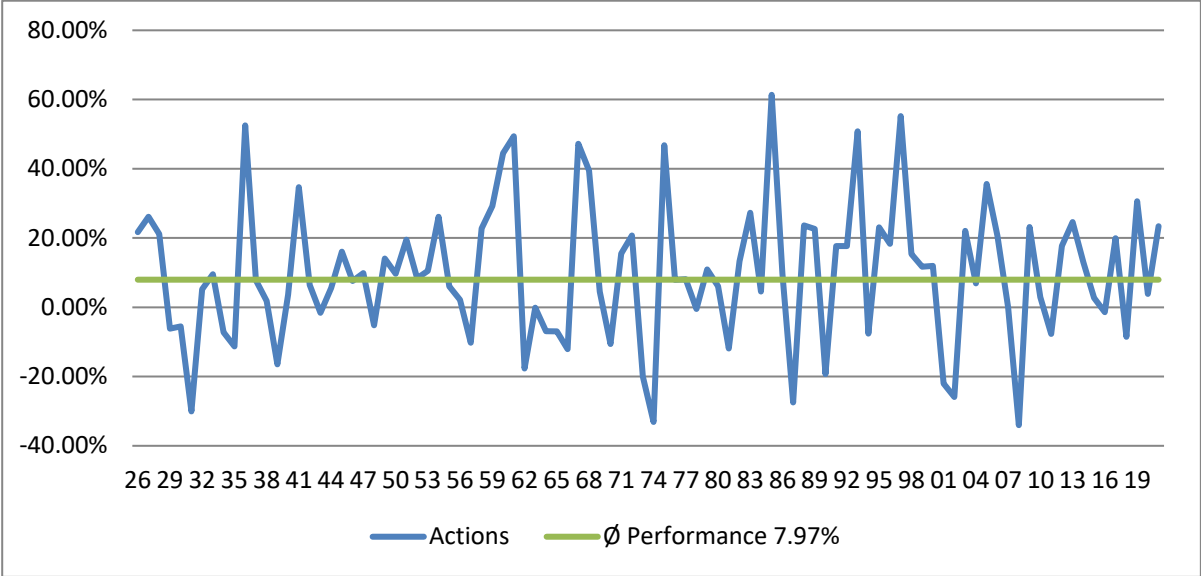
L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes est la suivante:



5.12.2 Evolution du bilan



5.12.3 Evolution du rendement des actions et obligations en Suisse depuis 1926



5.12.4 Versements anticipés pour la propriété du logement

Depuis l'introduction en 1995 de la Loi fédérale pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle, 219 versements anticipés ont été effectués pour un total de CHF 14,0 millions. Des remboursements à hauteur de CHF 3,3 millions ont eu lieu.

Au cours de l'exercice sous revue, 29 versements anticipés (24 l'année précédente) ont été effectués, soit un total de CHF 1'847'000 (CHF 1'367'000 l'année précédente).

